

Considérations historiques en marge de l'inventaire du fonds 'Union européenne des fédéralistes' (1949-1991)

Ces quelques pages ne visent pas à contribuer d'une manière substantielle à l'histoire politique ou philosophique du fédéralisme, ni même de l'organisation autonome militant pour la création d'une Fédération européenne qu'est l'UEF. Leur contenu serait trop succinct à cet effet. Elles sont le simple fruit des notes prises par l'archiviste qui a effectué le classement des documents, déposés aux Archives historiques des Communautés européennes à Florence et espère seulement à travers cette chronique à grands traits, pour ne pas dire à traits grossiers, permettre une première approche de l'histoire 'supranationale' de l'UEF.

Cette particularité d'origine expliquera au lecteur le caractère à la fois général et concret, parfois lacunaire du récit, qui ne contient pas de notes, cite fort peu de noms de personnalités fédéralistes et ne se base sur aucune autre source que le fonds, renvoyant pour plus de précision aux travaux déjà accomplis par les historiens ou ouvrant au contraire de nouvelles voies de recherche. Il s'agissait principalement de synthétiser près de quarante ans d'histoire fédéraliste en une douzaine de pages.

On formulera enfin deux remarques. Le fonds fournit très peu de renseignements sur les tout débuts du mouvement constitué "à l'initiative de ceux qui avaient compris, dans la Résistance, que le dépassement de la division de l'Europe en Etats nationaux et souverains pouvait seul garantir son indépendance, la renaissance de la démocratie et le progrès social". C'est pourquoi, pour ne citer que deux exemples, les épisodes du Manifeste de Ventotene (1941) et du congrès fondateur d'Hertenstein (09/1946) ont été passés sous silence. On signalera en second lieu que cette notice a été rédigée en deux temps (10/1992 et 5/1995) correspondant aux deux dépôts de documents effectués par l'UEF aux AHCE.

1. Pour la construction de la Fédération européenne: de l'appel aux autorités à l'appel au peuple (1949-1954)

La première grande campagne populaire de l'UEF débuta en 10/1949. Il s'agissait, à l'occasion de la première session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (8-9/1949), de convaincre les Etats participants de la nécessité d'établir entre eux un Pacte fédéral visant à la création d'une autorité politique européenne supranationale. L'élaboration de ce Pacte devait être précisément confiée à l'Assemblée qui acquerrait ainsi l'efficacité dont l'absence avait jusqu'à présent caractérisé ses congénères (Nations Unies...). Le Comité exécutif international du Mouvement européen, qui chapeautait nombre de formations européistes depuis 1948 et auquel participait une délégation de l'UEF, avait bien essayé de manoeuvrer en ce sens, mais son action s'était avérée impuissante pour cause de conflits internes et l'Assemblée-même avait fini par le devancer avec l'adoption de la résolution Mackay-Philip (4/9/1949) préconisant une autorité politique "dotée de fonctions limitées mais de pouvoirs réels".

Dans ces conditions l'UEF arrêta pour son propre compte la rédaction d'un Pacte fédéral et décida, en fonction d'une nouvelle tactique, une grande campagne de promotion populaire lors de son Assemblée générale extraordinaire (Paris, 23-31/10/1949). Le Pacte exigeait qu'à des institutions démocratiquement élues et

contrôlées, composées d'un pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, fussent dévolues des compétences précises, même si restreintes, en matière d'économie, de défense et de diplomatie. Les Etats ratifiant ce traité devaient s'engager à sa réalisation après son acceptation par au moins cent millions de citoyens européens. La campagne quant à elle, adressée directement au peuple, visait à "obtenir sous forme de pétition ou sous tout autre forme imaginable, l'adhésion écrite du plus grand nombre d'hommes et de femmes ou d'organisations à l'idée d'un Pacte fédéral à conclure entre les Etats européens" (circulaire générale numéro 1). Les signatures récoltées devaient naturellement être transmises à l'Assemblée comme aux gouvernements.

L'action se trouva renforcée par l'institution d'un Conseil européen de vigilance (ou Conseil des peuples d'Europe), créé à l'initiative des fédéralistes français en association avec diverses personnalités européistes (9/1950). En effet, l'UEF avait jugé insuffisants le Plan Schuman et son projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier (5/1950) ressortant de la méthode fonctionnaliste. C'est pourquoi elle les négligea et tenta d'intensifier sa pression sur l'Assemblée de Strasbourg par l'intermédiaire du Conseil pour que cette dernière obtînt un mandat constituant. Mais les appels restèrent vains.

La campagne pour le Pacte fédéral se prolongea cependant jusqu'au printemps 1951. Malgré un certain succès, elle n'atteint pas non plus ses buts. Elle permit pourtant l'essor de l'UEF par rapport au Mouvement européen et sensibilisa l'opinion publique.

La méthode visant l'élargissement des pouvoirs du Conseil de l'Europe paraissait donc vouée à l'échec. Sur les bases des travaux du Conseil européen de vigilance, la conférence internationale de Lugano (18-20/4/1951) relança l'action fédéraliste par un autre biais. Elle approuva un projet de traité pour la convocation d'une Assemblée constituante fédérale européenne qui serait destinée à rédiger le Pacte d'union fédérale. Pour éviter les habituels écueils diplomatiques, cette Assemblée devrait être élue directement par les parlements nationaux. A. Spinelli fut nommé délégué général de la campagne qui s'exerça auprès des parlementaires de l'Europe libre et se transforma ensuite en grande campagne populaire renforcée par le Comité d'action pour la Communauté européenne du Mouvement européen.

Cette campagne ne tarda pas à connaître des rebondissements. En effet, plusieurs personnalités fédéralistes, dont A. Spinelli, se joignirent également au Comité d'études pour la Constitution européenne qui tint sa première réunion le 6/3/1952 à l'instigation du Mouvement européen sous l'égide de P.-H. Spaak et F. Dehousse. "Dans l'attente de la convocation d'une Assemblée constituante européenne (...)" (Préface aux résolutions du Comité), ce dernier s'était assigné pour tâche de préparer les travaux constitutifs pour les faciliter et les orienter. L'initiative prit tout son sens avec les premiers pas officiels en faveur de la Communauté politique européenne qui se traduisirent par la signature du traité de Communauté européenne de défense (27/5/1952). L'article 38 du traité prévoyait à terme l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire de la nouvelle Communauté, première étape de la mise en place d'une structure fédérale ou confédérale européenne de caractère politique. L'inclusion de cet article était d'ailleurs redevable en bonne partie à l'influence des fédéralistes parfaitement conscients de leur rôle en la circonstance (cf. par exemple "Projet de manuel pour les militants des mouvements fédéralistes européens de l'UEF", 3/1954, p. 13). Le traité de Communauté européenne de défense n'étant pas encore signé, c'est à l'Assemblée élargie de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (ou Assemblée ad hoc, présidée par P.-H. Spaak en personne) que fut dévolu le mandat d'élaborer le projet de traité instituant une Communauté

politique européenne. Mais le contexte de détente internationale, "phase de grande illusion" marquée notamment par la mort de Staline, fit vite douter l'UEF du succès du texte remis par P.-H. Spaak aux ministres (3/1953). Le choix d'une procédure autre que sa soumission aux autorités constitutionnelles nationales pour ratification directe accrut le scepticisme de l'UEF.

Comptant cependant sur la ratification du traité de Communauté européenne de défense, l'UEF rédigea un mémoire exposant sa propre idée pour la création de la Communauté politique européenne (6/1954). Sur la base de l'article 38 du traité, il fallait donner un mandat de caractère constitutionnel à l'Assemblée de la Communauté européenne de défense elle-même (qu'elle fût élue par les parlements ou au suffrage universel direct). Cette dernière, sur invitation des ministres et avec leur participation, rédigerait alors le projet de statut transmis ensuite directement aux parlements nationaux pour ratification. Ainsi toute conférence intergouvernementale serait évitée. Le rejet du traité par l'Assemblée nationale française le 30/8/1954 plongea l'UEF dans la crise.

2. La politique révolutionnaire et le déchirement fédéraliste: naissance du Mouvement fédéraliste européen (1954-1959)

Déjà en France, la récente unité fédéraliste avait été ébranlée par la sécession de La Fédération de l'Union française des fédéralistes (UFF, 3/1953). Les "intégraux" reprochaient en effet à l'UEF d'opposer une tyrannie jacobine à leur conception décentralisatrice du pouvoir. La campagne pour le Front européen qui débuta à l'automne 1954 renforça les conflits idéologiques et tactiques. Pour les doctrinaires guidés par A. Spinelli, dont l'influence prédominait déjà depuis 1949, il s'agissait désormais face aux échecs répétés des politiques européennes gouvernementales, de renforcer la supranationalité de la politique et donc du mouvement fédéralistes. Il fallait d'autre part promouvoir une construction populaire de l'Europe en appelant les citoyens à protester contre l'ancien régime des souverainetés nationales notamment par la rédaction de "cahiers de doléances". Ainsi ils pourraient exiger des gouvernements un traité fixant la date, la loi électorale et le mandat d'une Assemblée directement élue chargée de rédiger la constitution des Etats-Unis d'Europe, constitution qui serait ensuite directement soumise à leur approbation.

L'institution au printemps 1956 d'un Congrès du peuple européen (CPE), lié à l'UEF par ses activités mais juridiquement indépendant, renforça cette action. A l'initiative d'A. Spinelli, les militants de huit villes votèrent pour désigner leurs représentants à un Congrès. Ce dernier devait revendiquer la Constituante européenne et servir de forum, préfigurant l'assemblée européenne. L'action, symbolique, fut "entreprise par des militants inconnus du grand public en opposition contre tout 'Européanisme' gouvernemental et en dehors de toute liaison avec les forces nationales traditionnelles.

Face à un langage jugé révolutionnaire, centralisateur et "constitutionnaliste", certains fédéralistes, hollandais et allemands notamment, affichaient des positions plus proches de celles du Mouvement européen. Ils jugeaient aussi urgent d'élaborer une société fédérale, la constitution n'en étant que le support et ce, dans le respect des politiques nationales. Cette exigence valait nécessairement vis-à-vis des gouvernements comme des secrétariats nationaux de l'UEF. Europa-Union Allemagne et Suisse suspendirent leurs relations en 6/1956 et créèrent en se joignant aux dissidents français l'Action européenne fédéraliste (AEF, 11/1956).

La campagne de l'UEF pour la Constituante n'en continua pas moins (1957-1958). Des pétitions recueillirent les signatures des représentants des "forces vives" de la société (syndicats, groupements professionnels...) élargissant les bases du mouvement et de l'action. Outre à la rupture, le débat avait donc également porté à un assouplissement (et à un enrichissement) des positions spinelliennes.

En 6/1959 cependant, la victoire de la tendance spinellienne sur les partisans d'une organisation "fédérale" du mouvement se traduisit par une réforme statutaire qui transforma l'UEF en mouvement supranational, le MFE. A une juxtaposition de mouvements nationaux succéda un mouvement européen organisé en commissions nationales à structure régionale.

3. De la politique révolutionnaire à la politique réformiste (1962-1969)

En 7/1961, le MFE n'hésita pas à suspendre "toute collaboration avec les instances internationales du Mouvement européen". En effet, il reprochait à l'organisation à laquelle il était affilié de "renoncer à exprimer sa volonté de lutter en faveur de l'institution aussi rapide que possible d'une véritable Fédération européenne dotée d'organismes démocratiques souverains" et de refuser d'adopter des "structures militantes" telles que le MFE les proposait pour une majeure efficacité.

Malgré tout, le mouvement subit une grave crise. D'une part, les conflits idéologiques ne cessèrent pas de déchirer les diverses tendances fédéralistes. D'autre part, ces derniers subirent une baisse d'audience non seulement dans les milieux gouvernementaux avec le retour au pouvoir du général de Gaulle (1958), partisan d'une politique de coopération intergouvernementale, mais aussi dans l'opinion publique avec une baisse de faveur générale de l'idée européenne. Ainsi la pure politique "populaire" semblait désormais vouée à l'échec. Le CPE périclita en 1962, date à laquelle il fut absorbé par le MFE. La tentative du Recensement volontaire du peuple fédéral, conçu par M. Albertini sous les auspices du MFE pour prendre la relève du CPE, échoua à son tour en 1965.

Ces grands bouleversements firent ressentir au mouvement dès le congrès de Lyon (2/1962) le besoin de redéfinir ses bases idéologiques par un document clair et unitaire. Une Charte fondamentale des fédéralistes, document stratégique de synthèse discernant à la manière fonctionnaliste les priorités pour l'Europe et donc pour l'action fédéraliste, fut adoptée par le congrès de Montreux (4/1964).

Mais la crise porta aussi le mouvement à des mutations politiques profondes. Il s'agissait de sortir de l'isolement en nouant des alliances avec d'autres organisations ou personnalités encore favorables à l'Europe, quitte à entrer dans le jeu politique. Sous l'influence d'A. Spinelli et au dépit des Albertiniens, favorables à l'"Autonomie" idéologique et tactique du mouvement, ce dernier s'ancra à gauche. Ainsi fut créé le Front démocratique pour une Europe fédérale (FDEF). Sous l'impulsion du congrès de Montreux eut lieu la réunion de Poigny-la-Forêt (27/6/1964). Y participèrent O. Giarini, R. Rifflet, H. Mallet, J.-P. Gouzy, A. Spinelli, H. Gironella... Le groupe préparatoire qui s'ensuivit rédigea un Appel dénonçant la "paralysie de la construction européenne sous l'influence des égoïsmes nationaux", incitant à un "sursaut du peuple" pour "bousculer les structures nationales" et mettre fin à "l'Europe des alliances et des affaires". En des termes confirmant l'ouverture sociale des fédéralistes, l'Appel prônait le rassemblement des citoyens européens en Comités d'initiative destinés principalement à une action de propagande en faveur d'une constitution et d'une société fédérales européennes démocratiques. Le démantèlement

des politiques économiques et sociales nationales provoqué par le libre-échange croissant (effet pervers d'une Europe aux compétences limitées) semblait d'ailleurs confirmer l'exigence d'une politique européenne plus vaste. Le projet d'Appel fut adopté par les VIIe Etats généraux du Conseil des communes d'Europe (17/10/1964) et le FDEF fut créé lors de la réunion de Bruxelles (18/3/1965). L'association, née de la rencontre de dirigeants des clubs de la gauche française et de responsables du MFE, se constitua en association indépendante et se donna pour président E. Hirsch, ancien président d'Euratom.

D'autre part, le MFE amorça le retour à une politique réformatrice. Certes, tout comme la création de la CECA, celle du Marché commun et de l'Euratom avait laissé les fédéralistes insatisfaits: à la limitation des compétences des Communautés européennes s'ajoutait la prépondérance du Conseil des ministres, c'est à dire des rivalités gouvernementales, au sein des institutions. Mais l'attitude française et le climat de désaffection pour l'idée européenne menaçait toute la politique européenne, y compris ses maigres acquis. Cette attitude poussa les fédéralistes à surmonter leurs réticences face aux réalisations officielles et à s'unir pour réclamer l'application et l'approfondissement des traités. Lors des différentes crises des Communautés (1963, 1965...), ils apportèrent leur soutien à la Commission et en 1965, l'Autonomie fédéraliste procéda à sa propre dissolution.

Les fédéralistes s'attachèrent également à lutter en faveur du parlement européen sur la base de son projet de convention d'élection directe (17/5/1960). Cette procédure était prévue dans les traités de Rome mais les gouvernements avaient constamment renvoyé l'examen de la question, conscients du rôle capital que pourrait jouer une institution dotée de la légitimité démocratique dans le processus d'unification européenne. Le MFE soutint la proposition de loi du député français A. Rossi (1963). Il organisa aussi une campagne en Italie en faveur de l'élection unilatérale des délégués de ce pays au parlement européen en s'appuyant sur l'article 71 de la constitution nationale. Elle déboucha sur la rédaction d'un projet de loi d'initiative populaire déposé au Sénat le 11/6/1969 par le président du Mouvement européen, G. Petrilli.

4. La relance de la construction européenne et la confirmation du retour à une politique réaliste (1970/1978)

C'est dans ce contexte qu'eut lieu le sommet de La Haye qui sembla relancer la politique européenne du côté officiel (1/2/12/1969). Les autorités confirmèrent "leur désir d'accomplir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs définis par les traités de Rome" (les conséquences principales furent la mise en route de l'Union économique et monétaire ainsi que de la coopération politique). Le MFE organisa à l'occasion du sommet une grande manifestation réclamant l'application entière et immédiate des traités de Rome comme le renforcement des organes communautaires (notamment du parlement européen).

Cette manifestation ne fut que la première d'une longue série destinée à scander en particulier la série des sommets puis des conseils européens. Elle consacra la nouvelle ligne de conduite du MFE désormais tournée vers une lutte démocratique rangée (à l'image d'A. Spinelli nommé commissaire aux Communautés européennes). Son action, visant toujours et encore la création de la Fédération européenne, devait se concentrer cependant en priorité sur l'élection du parlement européen au suffrage universel direct et l'élargissement de ses compétences.

L'action entreprise dans la péninsule fut relayée au niveau international (1970). Elle se traduisit par le lancement du plan "Action parlement européen" qualifié également de "Campagne l'Europe par et pour les Européens". Par l'intermédiaire de la "Commission Spinelli", le MFE élaborait un texte définissant les modalités électorales du parlement européen et ses compétences élargies, texte destiné à faire l'objet-même de la campagne jusqu'à sa ratification par les Etats. Cette initiative confirma la volonté de renouvellement idéologique du MFE, toujours plus attentif à la "société de demain" comme en témoignaient les slogans: "l'Europe fédérale, oui, mais quelle Europe?" ou le colloque organisé par le secrétariat général à Bruxelles sur "Communautés européennes et société européenne" (17-19/4/1970). Au lendemain des bouleversements sociaux de 5/1968, ces préoccupations étaient plus que jamais d'actualité.

Du point de vue statutaire, l'évolution du MFE se traduit à cette période par la réunification avec l'AEF. Toutes les relations entre les deux organisations n'avaient pas été rompues grâce à l'instauration d'une Commission de contacts. Or la création de la Fédération européenne et, dans cette l'immédiat, la campagne pour le parlement européen étant leurs objectifs communs, les anciens clivages idéologiques s'étant par ailleurs estompés, elles fusionnèrent pour plus d'efficacité suite à leur réunion du 12/12/1971. Un Comité commun des fédéralistes assura la transition jusqu'à la rédaction définitive des statuts de la nouvelle UEF supranationale. Les textes firent entre autres référence à Kant, Hamilton et Proudhon, ainsi qu'au Manifeste de Ventotene, enracinant la réunification des deux mouvements dans les origines communes de leur histoire. Le congrès de Nancy qui ratifia ces statuts (7-9/4/1972) annonça également la fin de la rivalité avec le Mouvement européen.

L'action de la nouvelle organisation fut marquée par de grandes manifestations populaires souvent organisées en collaboration avec le Mouvement européen et destinées à faire pression sur les gouvernements: manifestation devant le parlement européen (5/7/1972), "contre-sommet des forces populaires, démocratiques et progressistes" lors du sommet européen de Paris (19/10/1972), "Action pétition au parlement européen" (11/6/1974 et 8/7/1975), manifestation lors du conseil européen de Rome (1-12/12/1975). Finalement, ce dernier s'exprima en faveur de l'élection directe du parlement européen pour le printemps 1978. A partir de 1976, l'UEF manifesta donc pour la définition des modalités électorales. Ce fut le cas les 12-13/7/1976 lors du conseil européen de Bruxelles qui finit par statuer sur la question.

L'UEF rédigea également un document devant servir de référence interne au mouvement lors de la campagne électorale comme de guide aux partis politiques traditionnels peu préparés à l'événement. Le "Manifeste pour l'élection européenne" basé sur un document préparé par le Mouvement européen britannique, fut approuvé par le comité fédéral de l'UEF le 3/7/1977. Ce Manifeste fut d'ailleurs réactualisé en 1979-1980 pour prendre une teneur plus spécifiquement fédéraliste et tenir compte de nouvelles données telles l'entrée en vigueur du Système monétaire européen, de la Convention de Lomé...

5. Après l'élection du parlement européen au suffrage universel (1979-1984)

L'existence du parlement européen élu au suffrage universel direct n'arrêta pas l'UEF dans ses revendications face aux réalisations officielles. Dès la première session du parlement européen élu (17/7/1979), cette dernière prit l'initiative d'une manifestation à laquelle s'associa le Mouvement européen. Dans son "Appel au

parlement européen", l'UEF revendiquait la création des Etats-Unis d'Europe par l'instauration d'un gouvernement européen et d'une monnaie européenne, l'augmentation du budget commun et l'adoption d'une loi électorale uniforme sur la base de la représentation proportionnelle. En 12/1979, l'UEF lança un appel au parlement européen l'incitant au rejet du projet de budget "réactionnaire" destiné à ne pas laisser les moyens de sa politique au parlement; et le même mois, le comité fédéral décida la création d'un Comité d'action pour le parlement européen destiné à développer les relations avec ce dernier (rencontres périodiques...). D'autre part, l'UEF s'orienta vers une conception toujours plus globale de sa politique, allant du domaine institutionnel au domaine social au sens le plus large. Le congrès de Strasbourg (14-16/3/1980) en témoigna, chargé d'examiner un "plus grand engagement culturel" pour accéder à une "vision mondiale" des problèmes.

Mais c'est durant la réunion du comité fédéral de 6/1980 que le nouveau mot d'ordre fut adopté: "Un gouvernement européen". "Perspective réaliste" selon M. Albertini puisque l'on se trouvait désormais face à une potentielle Assemblée constituante permanente de l'Europe, en l'occurrence le parlement européen élu au suffrage universel, c'est à dire par le peuple détenteur du pouvoir constituant. Ce gouvernement devrait être évidemment fédéral (mais il était préférable pour l'instant d'éviter les querelles théoriques sur la forme exacte), doté de pouvoirs en politique intérieure et extérieure (une défense européenne autonome était indispensable à la réalisation d'un "equal partnership" avec les Etats/Unis) et doté d'un vrai budget. Dans l'immédiat, l'UEF décida d'appuyer l'initiative du Club du Crocodile menée par l'europarlementaire fédéraliste A. Spinelli au sein du parlement européen et visant une réforme institutionnelle de la Communauté. L'UEF devait favoriser un passage du débat dans l'opinion publique. Il s'agissait tout à la fois de mettre en relief le caractère non démocratique des Communautés européennes et de "renforcer la conscience européenne des citoyens" (résolution du comité fédéral des 29-30/11/1980).

Ainsi dans le cadre de la "Campagne pour l'élection du parlement européen", deux pétitions se retrouvèrent en circulation: l'une en faveur d'un gouvernement européen; l'autre, en liaison avec un domaine d'action précédemment évoqué, en faveur d'une loi électorale uniforme. Cette dernière d'ailleurs ne resta pas sans effet puisque C. Schöndube présentant en 12/1981 le projet Bocklett au comité fédéral affirma que le député européen lui avait confié le rôle joué par les pressions du Mouvement européen et de l'UEF sur le déroulement de ses travaux. L'UEF apporta cependant un soutien mitigé au projet jugé peu cohérent, le seul élément d'uniformité se réduisant au principe de proportionnalité.

L'événement le plus marquant naquit cependant des répercussions de l'action du Crocodile. Par la résolution du 9/7/1981, le parlement européen institua une Commission institutionnelle chargée de préparer un projet de traité pour la réforme des institutions communautaires dans la perspective de l'Union européenne puis de le transmettre directement pour ratification aux organes constitutionnels compétents des Etats membres. L'UEF s'empressa, par l'intermédiaire de sa Commission pour les problèmes institutionnels, de transmettre aux parlementaires afin de faciliter le commencement de leurs travaux des "Propositions pour la solution de la crise institutionnelle de la Communauté" (2/1982), soit dit l'actualisation des résolutions du Comité d'études pour la Constitution européenne (cf. supra). Trente ans après, la question de fond était toujours la même! Confirmant leur attitude pragmatique, les fédéralistes tinrent compte des acquis institutionnels comme de l'incertitude sur le temps nécessaire à la réalisation de toute réforme et élaborèrent deux hypothèses de travail: l'une tendant à l'application complète des traités de Rome consentant à partir

de bases économiques solides l'élargissement des compétences communautaires aux domaines politique et sécuritaire; l'autre, plus ardue, supposant une réforme institutionnelle attribuant également les compétences de politique extérieure et de défense à la Communauté. Dans les deux cas, "la commission a fondé sa démarche sur l'idée que l'unification politique de l'Europe est un processus, comme tel destiné à se réaliser graduellement" (Introduction aux Propositions). Elle rejoignait parfaitement la politique du Mouvement européen caractérisé par R. van Schendel lui-même de "petits pas" (comité fédéral des 19-20/12/1980).

Au-dehors du parlement européen, dans les rangs officiels, les initiatives pour la construction de l'Union européenne continuaient à se succéder. Mais la nouveauté constituée par l'initiative des ministres des Affaires étrangères allemand et italien, Genscher et Colombo, encourut immédiatement la condamnation de l'UEF (comité fédéral des 19-20/2/1983). Ce projet, issu d'une méthode de travail à l'inefficacité avérée, c'est à dire d'un groupe de travail de fonctionnaires et experts nationaux dénués de toute responsabilité politique ou démocratique, constituait aux yeux des fédéralistes une marche arrière par rapport au texte des traités (notamment sur les procédures de vote du Conseil). Il était également muet sur un éventuel élargissement du rôle du seul organe élu démocratiquement de la Communauté, le parlement européen, ainsi que sur la politique étrangère commune ou la coopération en matière de sécurité.

Dans ces conditions, seule l'initiative de la Commission institutionnelle du parlement européen gardait sa valeur. L'affaire prit en outre des allures encourageantes. A l'automne 1983, les europarlementaires adoptèrent une résolution définissant les principes d'un projet de traité instituant l'Union européenne que l'UEF jugea "suffisamment graduel" et réaliste, susceptible d'importants développements s'il était effectivement appliqué (10/1983). Le rapport présenté au parlement européen par M. Albert et R.J. Ball démontrait d'ailleurs l'urgence de la mise en place de l'Union européenne "car aucun Etat membre ne peut isolément assurer son redressement économique et sa sécurité ni maintenir un niveau de développement économique et technologique comparable à celui des Etats-Unis et du Japon ni par conséquent éviter à l'Europe une véritable décadence historique" (comité fédéral des 15-16/10/1983).

Ainsi au congrès de Milan (03-05/12/1983), l'UEF réaffirma son soutien au parlement européen et, dans la même perspective, au Congrès du peuple européen prévu par le Mouvement européen à Bruxelles en 2/1984. Ce Congrès devrait rassembler des représentants des forces politiques et socio-économiques ainsi que des députés européens et nationaux pour débattre du développement économique et de l'emploi, du rôle de l'Europe dans le monde pour la paix et la liberté, des institutions de l'Union européenne.

6. L'UEF face à l'Acte unique européen (1984-1985)

Le conseil européen réuni à Fontainebleau (25-26/6/1984) ne tint pas compte du projet de traité instituant l'Union européenne qui fut finalement approuvé par la Commission institutionnelle du parlement européen à une forte majorité le 14/2/1984. En retrait sur les positions mêmes de F. Mitterrand qui avait suggéré une conférence des Etats membres sur la base dudit projet, le conseil mit en place un "Comité ad hoc chargé de présenter des suggestions pour améliorer la coopération européenne dans le domaine communautaire comme dans celui de la coopération politique ou autre" (Comité ad hoc pour les questions institutionnelles dit également Dooge ou Spaak II).

L'UEF adjura donc ce nouvel organe de ne pas se limiter à un aménagement des textes existants mais d'insister sur la nécessité de la création de l'Union européenne (comité fédéral des 13-14/10/1984).

La conférence intergouvernementale préconisée par le Comité pour la négociation d'un projet de traité d'Union européenne "sur la base de l'acquis communautaire, du présent document, de la déclaration solennelle de Stuttgart sur l'Union européenne et en s'inspirant de l'esprit et de la méthode du projet de traité voté par le parlement européen" s'ouvrit en 9/1985 et en 12/1985, le conseil européen réuni à Luxembourg approuva l'Acte unique européen: l'échéance pour la réalisation du Marché unique était fixée au 1/1/1993. Le caractère purement économique du traité représentait un échec pour l'UEF qui conclut: "L'Acte unique européen ne constitue pas le saut qualitatif indispensable pour un progrès irréversible vers l'Union politique -comme c'était le cas avec le projet de traité du parlement européen. L'Acte unique européen ne comble pas le grave déficit de démocratie dont souffre la Communauté et confirme une fois de plus que les gouvernements ne sont pas disposés à renoncer à la méthode intergouvernementale. Nous devons donc continuer à nous battre aux côtés du parlement européen".

7. La reprise de la lutte pour l'Union européenne (1986-1990)

Parallèlement, les bouleversements internationaux ne faisaient que confirmer l'UEF dans son sentiment de l'immédiate nécessité de la création de l'Union européenne. En effet, c'était une Europe divisée et impuissante qui avait assisté au bombardement américain de Tripoli et à l'accident nucléaire de Tchernobyl. Ainsi que le fit remarquer le comité fédéral (14/6/1986), les idéaux fédéralistes nés de la guerre et de la Résistance étaient plus que jamais d'actualité face à "la menace de la guerre nucléaire et de la catastrophe écologique qui mettent en jeu, d'une manière encore plus radicale que la guerre il y a cinquante ans, la survie de l'humanité". C'est pourquoi les fédéralistes reprirent leurs manifestations à l'occasion des conseils européens (La Haye, 26/6/1986...) et, fait nouveau, s'organisèrent en Intergroupe fédéraliste au sein du parlement européen pour une majeure efficacité (7/1986).

Mais aux difficultés objectives du combat vinrent s'ajouter des problèmes internes au mouvement. Ce dernier se trouvait aux prises avec une grave crise financière mais aussi fonctionnelle et structurelle caractérisée par des réunions trop rares, par des organes directeurs aux effectifs insuffisants mais surtout par une forte prépondérance des structures et des initiatives au niveau national au détriment de l'influence des instances supranationales. Axés sur des réseaux de relations, de financement et de communauté culturelle, certains mouvements nationaux jouissaient de bases relativement sûres et tendaient à agir avec une autonomie croissante suscitant le risque d'un manque d'harmonie général au sein du mouvement. Ainsi, par exemple, le secrétariat de la rue de Toulouse se retrouvait de plus en plus souvent à récupérer des actions lancées par des organisations nationales, faisant simple office de "couverture". Ce qui fit conclure au comité fédéral du 14/6/1986: "Au fond nous devons affronter en petit le même problème que la Communauté doit affronter en grand".

C'est dans ce contexte que fut lancée la Campagne pour la démocratie par le comité fédéral du 7/2/1987 puis par le congrès des 10-12/4/1987 "dans le but de donner aux citoyens européens le moyen d'exprimer leur impatience face au déficit démocratique des institutions communautaires et aux coûts de la non-Europe". Il

s'agissait de faire pression sur les pouvoirs et sur l'opinion publique par le biais de l'Appel aux chefs de gouvernement rédigé par l'UEF en 1986 et des manifestations parallèles aux réunions du conseil européen (Bruxelles en 6/1987, Hanovre en 6/1988...); et ce, pour obtenir de ce dernier l'attribution d'un mandat constituant au parlement européen pour l'établissement d'un projet de traité sur l'Union européenne puis l'organisation d'un referendum simultané aux prochaines élections européennes relatif au projet en question (les fédéralistes italiens et hollandais furent particulièrement entreprenants à cet égard). Deux initiatives du parlement européen semblèrent encourager l'action. En 1987, F. Herman présenta un projet de résolution au nom de la Commission institutionnelle sur la "Stratégie du parlement européen en vue de l'Union européenne", projet qui reçut le soutien de J. Delors, président de la Commission européenne. Et en 5/1988, une résolution du parlement européen demanda la convocation en 7/1989 des Etats généraux européens, amorce possible aux yeux de l'UEF d'une collaboration stable entre parlement européen et parlements nationaux.

Sur le front des difficultés internes, l'UEF prit les premières mesures destinées à renforcer son organisation et son action. En 1989, diverses commissions spécialisées furent créées (Commission pour la citoyenneté européenne, Commission économique et monétaire, Commission pour les relations extérieures et la sécurité européenne, Commission pour l'environnement...) et en 1990 divers intergroupes fédéralistes apparurent au sein des parlements nationaux des pays membres.

La situation internationale quant à elle continuait de confirmer l'urgence de la construction européenne: les profonds bouleversements en Europe de l'Est étaient porteurs d'immenses espoirs de démocratisation comme de dangers d'explosion sociale et politique. Au risque de désintégration suscité par l'anarchie et le nationalisme renaissant, la seule alternative semblait être une conversion démocratique opérée dans le cadre d'une "Maison commune européenne", objectif impossible sans union politique. Cette dernière était donc indispensable pour offrir "une perspective d'avenir qui remplace l'idéologie dont les peuples de ces pays se sont affranchis" (comité fédéral des 23-24/2/1991), tout comme l'était l'achèvement de l'union monétaire à un essor économique généralisé. Dans ce contexte, l'UEF prôna l'adhésion immédiate de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie à la Communauté européenne -tout en souhaitant l'aménagement de périodes de transition- et l'association de l'URSS. Dès 9/1990, trois nouvelles sections participèrent au comité fédéral (Espagne, Hongrie, Norvège) et deux nouveaux pays furent représentés (Bulgarie, Tchécoslovaquie). A la réunion suivante se joignirent les représentants des nouveaux Länder allemands. Les demandes d'adhésion de la Grèce et de la Tchécoslovaquie furent également enregistrées.

8. Vers l'Union européenne (1990-1991)

En 1990, la Campagne pour la démocratie européenne fut marquée par diverses nouveautés pour la plupart extrêmement favorables au processus d'Union européenne.

Du côté des pouvoirs officiels, le second conseil européen de Dublin (6/1990) décida la convocation d'une conférence intergouvernementale sur l'Union européenne ouvrant ainsi la voie aux deux conférences sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique qui débutèrent en 12/1990. Dans un Appel aux pays membres des gouvernements de la Communauté, l'UEF adjura les participants d'introduire dans les

traités relatifs à l'Union politique la généralisation de la codécision du parlement européen en matière législative; le vote de confiance à la Commission et à son programme par ledit parlement; la généralisation du vote à la majorité dans le conseil des ministres; l'organisation d'une gestion unique de l'ensemble des compétences communautaires pour renforcer la vocation fédérale de l'Union européenne.

En 12/1990, parallèlement aux conférences intergouvernementales et au conseil européen de Rome, l'UEF en collaboration avec le Mouvement européen et d'autres organisations fédéralistes organisa une grande "Convention pour la démocratie européenne" succédant au "Forum pour une Europe démocratique et sociale" réuni à Strasbourg le 8/12/1989. Cette Convention répondait à la suggestion d'Assises européennes pour un grand 'aggiornamento' de la Communauté formulée par F. Mitterrand au parlement européen dans son discours du 25/10/1989. Elle s'inscrivait dans le cadre des initiatives privées destinées à soutenir et à préparer l'événement. La Convention, s'adressant "à tous ceux qui sont convaincus que le déficit démocratique de la Communauté européenne est inacceptable et que la création de la Fédération européenne est urgente", réunit des représentants des forces politiques et économiques, des administrations locales, des milieux culturels et scientifiques ainsi que des parlementaires européens et nationaux.

Sur le versant de la politique internationale, le bilan pour l'Europe était plus contrasté, mais la conclusion toujours la même: la construction de l'Union européenne urgeait. En effet, les événements confirmèrent les changements en cours dans l'Europe de l'Est. En outre, l'éclatement de la crise du Golfe en 8/1990 et l'entrée en guerre successive d'une partie de l'Europe aux côtés des Etats-Unis ne firent qu'ajouter aux convictions fédéralistes: la confusion des positions européennes liée à l'absence d'une politique étrangère commune et d'une coopération sécuritaire avait nui de manière évidente aux tractations diplomatiques pour un règlement pacifique du conflit ou du moins à une prise de position commune des Douze.

Malgré ces événements dramatiques, la réalisation de l'Union européenne semblait approcher à grands pas avec l'ouverture des dites négociations intergouvernementales et l'heure était à l'espoir comme à l'action. Pour mieux affronter ce moment décisif, l'UEF entreprit de rassembler toutes ses forces en réformant ses statuts. Le comité fédéral de 6/1991 décida notamment la substitution de la référence de l'appartenance de l'UEF au Mouvement européen par une déclaration de collaboration ouverte à toutes les organisations ayant les mêmes buts. Pour le reste, l'établissement d'une commission spéciale fut décidé.

C'est donc au cours d'un combat acharné ou si l'on préfère l'image, d'une navigation au très long cours, aux allures parfois utopiques, au déroulement certes tourmenté, que l'UEF poursuivit avec une constance et un enthousiasme jamais démentis son action pour une Fédération européenne démocratique: le fonds conservé aux AHCE en témoigne. Ainsi le chercheur se trouvera en mesure de parcourir quarante ans d'histoire fédéraliste s'inscrivant largement sur fond d'histoire communautaire; et c'est à l'orée de l'Union européenne dans un contexte de tension mais surtout d'espoir qu'il achèvera, provisoirement du moins, son parcours à travers les documents.

Catherine Previti Allaire